Province de Luxembourg VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **Jeudi 30 mars 2023 à 20 heures 00**, à la Cafétaria du Centre sportif de Florenville

CONVOCATION du

CONSEIL COMMUNAL



L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballotage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 février 2023
- Programmation Leader 2023-2027-Stratégie locale de développement - Présentation par le Parc naturel de Gaume
- 3. Remboursement anticipatif du prêt CRAC Scolytes
- 4. Eclairage public Remplacement luminaires Florenville 2023 Décisions
- 5. Développement rural Approbation rapport annuel 2022
- 6. Remplacement toiture plate futur locaux du Cpas Prise d'acte

Communication(s)

- 7. Prise de connaissance Arrêté d'approbation du Gouverneur de la Province Budget 2023 de la Zone de Police de Gaume
- 8. Communication décision de tutelle Fixation des conditions de recrutement d'un coordinateur en charge des marchés publics et des projets A1

Par le Collège,

La Directrice Générale.

La Bourgmestre,

Réjane STRUELENS

Caroline GODFRIN